



2020.03154

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'économie
de la formation et de la recherche
Palais fédéral Est
3003 Berne



Notre réf. SICT
Date **13 JUL. 2020**

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) – Financement additionnel de l'assurance-chômage : procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre lettre du 1^{er} juillet 2020 nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Les conséquences économiques de la crise du coronavirus démontrent à quel point les outils mis en place par l'assurance-chômage sont importants. Le fonds fédéral pour l'assurance-chômage, déjà fortement sollicité, continuera à l'être ces prochains mois du fait que le nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage va vraisemblablement augmenter de manière significative.

Nous estimons que la solution proposée permettant de garantir le financement du fonds et ainsi éviter que des cotisations salariales supplémentaires soient prélevées est la plus favorable aux entreprises et aux salariés. A l'heure où les entreprises traversent une crise majeure et où de nombreux salariés en réduction d'horaire de travail craignent pour leur emploi, il n'est pas opportun d'augmenter ces prélèvements.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat valaisan soutient le financement additionnel de l'assurance-chômage tel que prévu.


Enfin, en cas de question sur cette prise de position, vous pouvez contacter :

- M. Peter Kalbermatten, chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail (peter.kalbermatten@admin.vs.ch, 027 606 73 05) ;
- M. Laurent Léger, adjoint au Service de l'industrie, du commerce et du travail (l.leger@admin.vs.ch 027 606 73 14).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay

Le chancelier




Philipp Spörri

Copie à par courriel à tcqf-ga@seco.admin.ch